

Dossier de présentation

Conseil d'administration

jeudi 11 juin 2026

0. Préambule

Secrétariat : représentants parents.

0.1 Adoption du PV (envoyé le 10 mars)

- PV du 26 février 2026

- VOTE : n° 1

VOTANTS		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
18		18					

1 Organisation de l'action éducative

1.1 Bilan orientation

-orientation post 2^{nde} et mobilité sociale

Année	Effectif	1 G	1 T	1 Pro	Red.	Autres
25/26	282	178 (63,1%)	83 (29,5%)	6 (2,1%)	9 (3,2%)	6 (2,1%)
24/25	277	171 (61,7%)	82 (29,6%)	14 (5,0%)	8 (2,9%)	2 (0,8%)

	Année 24/25	Juin 2025		
PCS	2 ^{nde} 24/25	1 G	1 T	1 Pro
TF	21,6 % (60)	25,7% (44)	13,4% (11)	21,4% (3)
F	14,4 % (40)	16,4% (28)	12,2% (10)	0% (0)
M	26,7 % (74)	27,5% (27,5)	16,8% (22)	21,4% (3)
D	37,2 % (103)	30,4% (52)	47,6% (39)	57,1% (8)
	Année 25/26	Juin 2026		
PCS	2 ^{nde} 25/26	1 G	1 T	1 Pro (6)
TF	24,6 %	29,3%	16,9%	40%
F	22,5 %	23,8%	20,5%	20%
M	23,6 %	22,6%	25,3%	0%
D	29,3 %	24,3%	37,3%	40%
		100	100	100

Les enfants d'ouvriers représentaient 29,3 % des élèves de 2^{nde} GT. Ils ne constituent plus que 24,3 % des élèves orientés vers la voie générale en classe de première, soit une diminution de près de 5 points. Cet écart, bien qu'encore significatif, s'est réduit de 2 points par rapport à l'année 2024-2025, où il atteignait 7 points.

À l'inverse, les enfants d'ouvriers représentent 37,3 % des élèves orientés vers la voie technologique, soit une proportion supérieure de plus de 8 points à celle observée en 2^{nde} GT. Cet écart demeure toutefois inférieur de 2 points à celui constaté en 2024-2025.

Ces résultats témoignent des progrès réalisés par l'établissement dans la lutte contre les déterminismes sociaux et dans l'accompagnement des choix d'orientation. Néanmoins, les mécanismes de reproduction sociale restent perceptibles, en particulier pour les élèves issus des catégories ouvrières,

ce qui invite à poursuivre les actions engagées en faveur de l'égalité des parcours et des ambitions scolaires (notamment 9 classes de 2nde pour 11 groupes classe d'environ 26/27 élèves, ce qui facilite le suivi des élèves arrivant de 3^{ème}).

18h30 : arrivée de Mr Elissalde

1.2 Point RH

Pour mémoire, postes au mouvement cette fin d'année :

Poste	Résultats
1 Lettres modernes (retraite Mme Muschinowski)	Mme Billon
1 Anglais (retraite Mme Perret)	M. Rodriguez
1 Mathématiques (poste créé)	Mme Mourier
2 SI Ingénierie électrique (départs à la retraite)	Aucune nomination. Postes sécurisés avec des professeurs contractuels
1 SI Ingénierie mécanique (départ retraite)	Aucune nomination. Poste sécurisé avec des professeurs contractuels
1 ST Médico-sociales	Aucune nomination. Poste sécurisé avec 1 professeur contractuel.
1 Eco-gestion (mutation M. Etienne)	M. Chaix
1 Génie thermique (retraite M. Ellissalt)	Monsieur Paquien mais aucun contact
1 Arts appliqués (mutation)	Aucune nomination. Poste sécurisé avec 1 professeur contractuel.
1 Lettres Anglais (mutation titulaire en juin 2025)	Aucune nomination. Poste sécurisé avec 1 professeur contractuel.
1 Génie électrique (CIEL), poste vacant	Aucune nomination.
1 Lettres modernes pourvus depuis 2025 mais mise en disponibilité.	Tjs le même professeur de nommé.
1 Anglais, absence pour longue maladie	TZR ?

Donc, **7 postes non pourvus dont 3 en SI** où nous avons fermés 2 postes en janvier. Cela confirme que c'était la bonne décision à prendre.

Point de vigilance, les BMP mis en place dont les nominations se feront courant juillet

Rappel : non remplacement d'un professeur de lettres cette année pendant 2 mois avec notamment 2 classes de 1^{ère}. Accompagnement de la situation par les services du rectorat avec liste de textes à présenter à l'oral du bac correspondant au travail fait en classe et suivi des résultats des élèves à l'écrit pour analyser **si moyenne du groupe** significativement différente de la moyenne académique.

Question d'un représentant des parents :

Lors des conseils de classe des 2nd mais aussi des 1^{ère}, nous constatons de nombreux élèves qui ne sont pas orienté dans la bonne filière. De nombreux élèves sont en échecs scolaires. Comment détecter et éviter ces mauvaises orientations et comment suivre le parcours de ces élèves qui n'ont pas choisi la filière dans laquelle ils sont ?

Réponse du proviseur : Pour les 2nd, l'inscription en présentiel au lycée permet dans certains cas de détecter des élèves qui n'auraient pas choisi ou obtenu la bonne filière (exemple, voie GT car pas de solution en voie professionnelle). Dans la mesure du possible, nous essayons de trouver une solution durant le mois de septembre (dispositif droit à l'erreur). En fin d'année, il y a le dispositif passerelle mais qui est tributaire du nombre de places disponibles.

La 1^{ère} n'est pas une classe d'orientation et statistiquement il y a peu de « mauvaise » orientation.

1.3 Protocole santé mentale (Annexe 1)

Le proviseur sollicite le vote du CA pour valider le protocole de santé mentale du lycée. Celui-ci vise à mieux repérer les situations de mal-être psychologique, à assurer une prise en charge adaptée et à orienter les élèves vers les professionnels compétents lorsque cela est nécessaire. Il définit les rôles des différents acteurs de l'établissement, les modalités d'accompagnement et les procédures à suivre en cas d'urgence. Son objectif est de garantir la sécurité, le bien-être et les conditions de réussite de tous les élèves.

18h45 : sortie de Mr Boudrot



VOTE : n°2

VOTANTS	18	POUR	18	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

18h50 : retour de Mr Boudrot

2Action budgétaire et financière

2.1 Prélèvement sur fonds de roulement

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le prélèvement sur fonds de roulement suivant:

- VE: 9 000.00 € pour des divers achats dans le cadre de la journée d'accueil des 2^{nde} le 1^{er} septembre 2026.
- OPC:15 000.00 € pour le remplacement de la badgeuse, à la cantine, en panne + achat matériel internat.

VOTE : n°3

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

2.2 Voyage Chenaillet (Annexe 2)

Le proviseur demande au CA de valider le projet de voyage géologie du 28 au 29 septembre 2026. Ce voyage concernera 40 élèves de plusieurs classes de 1ère ayant opté pour la spécialité SVT. Le coût par famille est fixé à 85.00 €. La part accompagnateurs est prise en charge sur fonds propres.

VOTE : n°4

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

Précision de Mr Dos Santos

A partir d'octobre 2026, il ne sera plus possible de faire de règlement en chèque au lycée. Les règlements seront en CB ou sur le portail du lycée

2.3 Tarif nuitée Worldskills

Le CA est sollicité pour valider le tarif de location d'une chambre d'internat dans le cadre des worldskills. Le tarif est fixé à 20.00 €.

VOTE : n°5

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3 .Fonctionnement matériel et financier

3.1 Contrat et conventions

3.1.1 Contrat CFC (Annexe 3)

L'avenant à la convention CFC relative aux droits de copie est présenté pour vote au CA.

VOTE : n°6

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.1.2 Contrat UGAP Electricité (Annexe 4)

Le Conseil d'administration est sollicité pour autoriser la passation d'une convention avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité vague 8 (01/01/2028 - 31/12/2030).

VOTE : n°7

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.1.3 Contrat Chauffage (Annexe 5)

Le proviseur présente au CA la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour les prestations d'exploitation-maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et climatisation.

Cette approbation ne vaut, conformément à la possibilité ouverte par les services de la Région, que pour les prestations P2 et P3. La prestation P1 fera l'objet d'un marché séparé (UGAP).

VOTE : n°8

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.1.4 Convention Worldskills

Vote repoussé dans l'attente de la convention définitive.

3.1.5 Convention d'occupation des locaux (Annexe 6)

Le proviseur sollicite du CA, si la convention est retournée par l'association dans les temps, un accord pour l'hébergement des prestataires de la fête de la science organisée par le CCSTI (Centre de culture scientifique, technique et industrielle) de l'Ardèche, à Annonay du 9 au 11 octobre 2026.

VOTE : n°9

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.1.6 Convention Campus des métiers (Annexe 7)

Le CA est sollicité pour approuver la convention de partenariat au Campus des Métiers et des Qualifications Informatique et Electronique de Demain portée par le Lycée Algoud Laffemas sis à Valence.

VOTE : n°10

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.1.7 Contrat de télésurveillance (Annexe 8)

Le proviseur demande au CA d'approuver la signature d'une convention de télésurveillance avec la société Securitas technology. Ce contrat est conclu pour une durée initiale de trois années à compter du raccordement et pourra être prorogé trois fois une année. Cette société interviendra si l'alarme intrusion du lycée est déclenchée.

VOTE : n°11

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.2 Concession logements

3.2.1 Logements personnels d'Etat

Le CA approuve la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service pour les agents Etat: M PINTO Jean-Pierre: Proviseur: niveau 1 T6 138.9 m² / Log 28

Mme ou M. Proviseure adjointe: niveau 3 T5 127 m² / Log 24

M DOS SANTOS Ludovic : Agent comptable: Niveau 5 T5: 127.4 m² / Log 27

Mme NAULEAU Julie: CPE: T4: Niveau 2: T4a: 104.41 m² / Log 23 (ou remplaçant)

Mme ESTEVE Candyce: T4: Niveau 2 T4c: 114.45 m² / Log 21

Mme ZEDDOUN Nadjat : Gestionnaire adjointe: T5: Niveau 4: 127.4 m² / Log 26

VOTE : n°12

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.2.2 Logements personnels Région

Le CA approuve la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service pour les agents de la collectivité:

- M William WALRY: niveau 2 T4b 115.90 m²

- Mme Suzanne VERDIER: niveau 2 T4d 114.98 m²

- M Frédéric PERALTA: niveau 2 T4f 99.41 m²

VOTE : n°13

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

3.3 Dons

Le proviseur demande au CA d'approuver les libéralités consenties aux intervenants et représentants d'organismes intervenant au lycée à titre gracieux.

Ces libéralités consisteront selon l'occasion en:

- Des dons de petite valeur mettant en valeur le savoir faire des sections professionnelles: OC fabriqués par les élèves (portes clés, porte portable, serre livres... etc). Ces OC feront l'objet d'un paiement pour ordre par le lycée sur ses crédits réception.

- Des productions locales de faible valeur financière type pâtes de fruits... etc.

VOTANTS	19	POUR	19	CONTRE		ABSTENTION	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--

Questions diverses :

Représentants des personnels :

1° Quelle est la raison obligeant la région à baisser la dotation pour l'achat des caisses à outils?

Réponse de la Région : l'aide régionale au premier équipement constitue une politique volontariste de la Région en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Elle permet chaque année d'accompagner environ 35 000 élèves inscrits dans près de 160 formations, afin de faciliter l'acquisition des équipements nécessaires à leur cursus. Le coût global du dispositif a fortement progressé ces dernières années avec une augmentation de près de 40 % entre 2022 et 2025 de 5 à 7 M€ qui a conduit la Région à réinterroger les modalités de prise en charge afin de revenir à un niveau budgétaire soutenable.

La mise en place d'un plafonnement avec une modulation des taux de prise en charge a été adoptée en Commission permanente du 4 avril 2026 :

- 90 % pour les aides comprises entre 60 € et 120 €
- 80 % pour les aides comprises entre 150 € et 160 €
- 70 % pour les aides comprises entre 180 € et 500 €

La Région a fait le choix de maintenir l'aide pour toutes les formations, de ne supprimer aucune aide aux bénéficiaires, d'appliquer une modulation des taux de prise en charge selon les montants d'équipement.

Il est précisé que pour les étudiants boursiers d'État sur critères sociaux, cette aide est cumulable avec la prime nationale de premier équipement, d'un montant de 341 €.

Les services de la Région restent pleinement à votre disposition pour toute question.

2° Doit-on s'attendre à de nouvelles baisses dans le futur?

Les aides sont votées chaque année pour l'année scolaire à venir. Aussi, les modalités de l'année scolaire 2027-2028 ne sont pas encore connues.

Fin de séance : 20h00